

# **Appel à manifestation d'intérêt concurrente**

## **Article L.2122-1-1 du code général de la propriété des personnes publiques**

**« Lorsque la délivrance d'un titre d'occupation du domaine public en vue d'une exploitation économique intervient à la suite d'une manifestation d'intérêt spontanée, l'autorité compétente doit s'assurer au préalable par une publicité suffisante de l'absence de toute autre manifestation d'intérêt concurrente »**

### **Identification de la collectivité**

Commune de Bormes les Mimosas, service de la commande publique 1 place Saint François 83230  
BORMES LES MIMOSAS

Tél : 04 94 05 34 68 ; courriel : [service.marches@ville-bormes.fr](mailto:service.marches@ville-bormes.fr)

**Objet** : Autorisation d'Occupation Temporaire (AOT), situé sur le territoire de la commune de Bormes les Mimosas

La ville de Bormes les Mimosas envisage de mettre à disposition 3 périmètres de son domaine public en vue de l'installation d'un «Street-food ambulante» gastronomique à prix abordable, au profit d'un opérateur économique qui a manifesté son intérêt en ce sens.

La durée de l'occupation du domaine public est accordée pour 3 ans à compter du 15 avril 2021

Le présent avis vise à recueillir toute autre manifestation d'intérêt concurrente.

### **Conditions de mise à disposition** :

Le candidat devra proposer l'exploitation d'un Food-Truck de type camion de restauration ambulante avec une présence obligatoire à l'année.

Le candidat s'engage à régler la redevance d'occupation du domaine public selon le tarif en vigueur, à fournir à la commune les attestations d'assurance pour l'occupation du domaine public, copie du certificat d'inscription au registre du commerce ou registre des métiers : extrait K ou Kbis de moins de 3 mois, un RIB, une attestation de non condamnation, la carte de commerçant ambulante ainsi que le permis d'exploitation au nom du candidat

### **Redevance** :

Le domaine de la redevance d'occupation du domaine public à verser à la commune est fixé par le conseil municipal. Il est calculé en fonction de la surface occupée (20 m<sup>2</sup>), soit 6 000 €.

### **Critère d'attribution** :

Dossier personnel (40%)

Dossier commercial (60%)

### **Retrait du dossier** :

Le dossier est mis gratuitement à disposition sur simple demande écrite à l'adresse suivante : [service.marches@ville-bormes.fr](mailto:service.marches@ville-bormes.fr)

**Date de publication** : le 01/03/2021

**Date limite de réception des offres** : le 22/03/2021 à 12 heures

**Date envisagée pour le début des prestations** : entre le 15 avril et le 01 mai 2021